

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire</b>			
<b>Avis du CSRPN plénier du 03/04/2025</b>			
Le nombre de membres (présents et mandats) est de 24 Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.			
Avis avec rapporteur	Avis sur Plan de gestion 2025-2036 sur la RNR de la Ferme de Choisy	Bénéficiaire : FDC85	Avis : Favorable

La réserve naturelle régionale de la Ferme de Choisy a été créée par décision du Conseil régional du 17 décembre 2012, pour une période de six ans. Ce classement est renouvelable après avis du CSRPN et accord du président du Conseil régional. Cette décision crée un comité consultatif de gestion, dont le rôle est notamment d'évaluer le plan de gestion de la réserve. Un premier plan de gestion a couvert la période 2013-2018 et un second, la période 2019-2024. L'évaluation de ce plan de gestion et le troisième plan de gestion, couvrant dorénavant une période de 12 ans (2025-2036) ont été soumis au comité consultatif de la RNR qui a approuvé ce projet.

Cette RNR est située sur la commune de Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), dans l'ouest du Marais poitevin. Seul un canal la sépare de la Réserve Naturelle Nationale « Michel Brosselin » de Saint Denis du Payré. Elle couvre environ 80 ha. L'essentiel de ce terrain, qui constituait auparavant une ferme dédiée à l'élevage ovin, a été acquis en 1987 par la Fondation pour la protection des habitats et de la faune sauvage ; le reste l'a été en 2010 par la Fédération départementale des chasseurs, qui est gestionnaire de cette RNR. Cette gestion est fortement liée à l'exploitation agricole du site, assurée par un unique agriculteur voisin dans le cadre d'un bail à clauses environnementales soutenu par une MAEC. Les parcelles sont soit pâturées soit fauchées puis pâturées.

#### **Évaluation du plan de gestion 2019-2024**

L'évaluation du plan de gestion 2019-2024 examine les 2 objectifs à long terme, les 7 objectifs opérationnels et les 44 actions qui en découlent, sur 66 pages (sans les annexes). Le document est agréable à parcourir et suit la méthode du CT88. Notons que les avis des différentes structures et personnes intervenant sur la RNR sont globalement pris en compte et nourrissent la réflexion du gestionnaire. Il existe quelques problèmes de fond et de forme mineurs dans ce document.

Il manque parfois un lien entre les questions soulevées par l'évaluation et le plan de gestion. Mais force est de constater, que même si les questions ou les faits ne sont pas explicitement posés dans l'évaluation, ils sont néanmoins pris en compte dans le futur plan de gestion (exemples du passage de la herse par l'agriculteur, des actions de surveillance du site...).

#### **Plan de gestion 2025-2036**

La rédaction du plan de gestion 2025-2036 est soignée. Les cartes sont lisibles et complètent bien le texte. Les documents sont faciles à lire et à parcourir, ils suivent la méthode du CT88.

Ce nouveau plan de gestion se décline classiquement en une première partie relative au diagnostic de la RNR et une seconde relative à la gestion et aux opérations menées sur le site. Cette dernière se décline en 4 objectifs à long terme, 14 objectifs opérationnels et 58 actions. Le plan de gestion est globalement maîtrisé, avec une arborescence, des actions et des métriques d'évaluation claires et chiffrées.

Bien qu'agréable à parcourir, le plan de gestion est probablement trop long et dense (environ 250 pages sans les annexes), Il est rappelé que la méthode d'Elaboration des Plans de Gestion d'Espaces Naturels du Cahier Technique 88 prévoit un corps de plan de gestion de moins de 100 pages (hors diagnostic et fiches actions qui sont des documents complémentaires)

#### **Volet 1 : Diagnostic plan de gestion Faune/Flore**

Dans tous les groupes étudiés, seul le cumul des espèces connues sur le site est donné. Ce chiffre est trompeur et devrait être pondéré, par exemple, en donnant également la richesse spécifique constatée sur le site sur les 5/10

dernières années, en fonction des groupes et de la fréquence des suivis et inventaires. Cette pondération permettrait de pointer certaines problématiques comme une éventuelle baisse de richesse spécifique ou un manque de moyen pour les suivis par exemple. Il s'agit néanmoins d'un problème récurrent dans les plans de gestion.

L'état des connaissances (partie A.3.4.1.) est à améliorer, notamment en ce qui concerne les invertébrés : les lépidoptères hétérocères sont, par exemple, méconnus sur la RNR (confusion avec les rhopalocères), les invertébrés aquatiques ne sont pas aussi bien connus que cela et une catégorie englobante pour ne pas oublier les autres insectes et invertébrés serait également à créer (voir remarques en annexes). En effet, comme souvent, ces derniers sont globalement mal connus dans le périmètre de la RNR.

Concernant les enjeux de conservation, il est dommage que seules les listes rouges régionales et les listes d'espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en Pays de la Loire aient été prises en compte. A l'exception des oiseaux, dont les statuts de conservation nationaux sont explicités (mais les enjeux régionaux sont cette fois partiellement pris en compte), les listes rouges nationales, européennes et mondiales ne sont pas utilisées, ce qui conduit parfois à une légère sous-estimation des enjeux de conservation réels alors que leurs utilisations dans la définition des responsabilités puis des enjeux de la réserve sont essentiels.

Dans la suite du texte, il y a une grande différence d'approche entre les parties de description des espèces floristiques (A.3.4.2.) et de description des espèces faunistiques (A.3.4.3.), notamment au niveau de la connaissance des espèces et de l'état des populations. A défaut d'avoir des éléments sur l'état des populations des espèces possédant un enjeu de conservation, il manque souvent quelques éléments de contexte pour les enjeux concernant les reptiles, amphibiens, poissons, mammifères et invertébrés (nombre d'individus observés, nombre de contacts ou d'indices, localisation...).

Ces éléments débouchent sur la partie A.6 (la valeur du patrimoine naturel et les responsabilités de la RNR). Avec une légère sous-estimation des enjeux de conservation (faune et flore) et de diagnostic de groupes faunistiques (hors oiseaux) avec peu d'éléments donnés dans le document, le travail d'aboutissement semble ici compliqué à mettre en place. Des responsabilités sont tout de même dégagées de manière relativement correcte. Soulignons qu'il existe bel et bien des responsabilités entomologiques, pour au moins trois espèces. Le dytique *Hygrotus parallellogrammus*, qui vit dans les eaux saumâtres (au moins dans le plan d'eau central dans la RNR) est peu mentionné dans la région (et considéré comme « sporadique » en France selon Tronquet, 2014). La RNR semble favorable au maintien d'une population de cette espèce déterminante pour la désignation de ZNIEFF. *Clubiona juvenis*, une araignée connue d'une trentaine de localités en France, est liée aux roselières, habitat peu présent dans le marais desséché ; la RNR peut jouer un rôle de réservoir pour cette espèce également déterminante pour la désignation de ZNIEFF. Il en est de même pour le Criquet tricolore (*Paracrinema tricolor bisignatum*) qui a besoin à la fois de végétation haute hygrophile et de végétation rase ; une dizaine d'imago et 2 larves ont été observés succinctement en 2022. Cette dernière espèce est quasi-menacée dans la liste rouge régionale et la liste rouge européenne. Ces enjeux sont au moins à considérer comme modérés, à défaut d'avoir des éléments complets sur la représentativité du site pour ces espèces. Ces derniers devront être rattachés à un enjeu.

Des améliorations et corrections peuvent être faites sur la partie flore/habitats. La reprise des conclusions de l'étude de 2014 durant tout le document entraîne des approximations, voire des erreurs, dans la partie flore/habitats du plan de gestion (voir remarques spécifiques en fin d'avis).

A l'image de la partie faunistique, quelques éléments floristiques remarquables demanderaient à être mis en avant de manière plus appuyée, par exemple la présence de plusieurs stations de *Cerastium dubium* (= *Dichodon viscidum*) ou de *Cardamine parviflora*, évaluées toutes les deux « NT » sur la liste rouge nationale. Les manques dans la partie « habitats », détaillés en fin d'avis, conduisent à une sous-estimation de l'intérêt des végétations. On pourra par exemple signaler la présence hautement probable du *Carici divisae-Trisetetum flavescens* sur la RNR, non identifié jusqu'alors. Il s'agit d'un groupement rare en Marais poitevin, très rare à l'échelle nationale.

Dans les documents présentés, les analyses sur la corrélation végétations/pratiques de gestion sont très peu abordées. Des analyses pluriannuelles plus poussées sur les placettes pourraient apporter des éléments intéressants.

### **Gestion agricole des prairies de la RNR**

L'activité agricole sur la RNR est présentée, à plusieurs reprises le gestionnaire indique que certaines pratiques sont limitantes pour les espèces et leur cycle biologique : chargement instantané trop fort, date de fauche sur la moitié de la RNR est trop précoce (1er juin).

Dans le plan de gestion p. 103 on note : « *Près de la moitié de la surface de la RNR fait l'objet d'une fauche annuelle. Cette fauche est inévitablement impactante (perte d'habitat, destruction d'individus) pour les communautés entomologiques. A l'échelle de la RNR, elle n'est pas échelonnée et peut ainsi être réalisée en deux jours. Le cahier des charges des nouvelles MAEc a permis d'avancer la date de fauche de 10 jours en la fixant au 1er juin. Cette modification apparaît inadaptée au regard du cycle biologique de bien des espèces animales (passereaux nicheurs) et végétales (fructification de l'iris maritime). Cette fauche annuelle entraîne une sélection des espèces, notamment chez les graminées...* ». Ce point est également bien identifié dans l'évaluation p. 43 « *Cependant, plusieurs points restent à améliorer. La gestion agricole des parcelles est relativement fixe et ne favorise pas une hétérogénéisation des formations végétales (fauche des parcelles au nord de la RNR et pâturage de quelques parcelles avec un chargement instantané élevé). Par ailleurs, un affouragement est régulièrement effectué par l'exploitant en fin de saison estivale, pouvant entraîner selon les conditions météorologiques une dégradation de la prairie. Un travail de concertation avec l'exploitant agricole devra être davantage approfondi lors du prochain PDG afin de favoriser une gestion agricole plus conciliante avec les enjeux liés à la prairie naturelle humide* ».

On peut s'interroger sur la mention d'une « fauche tardive » indiquée p.111 du plan de gestion. En effet, une fauche début juin ne peut être qualifiée de tardive.

Concernant le pâturage, les méthodes et protocoles de prophylaxie pourraient être explicités à la page 102. Une approche zootechnique sur le pâturage aurait été apprécié. Si des chevaux sont mis en pâturage dans la RNR à l'avenir, il sera nécessaire d'être vigilant avec les traitements antiparasitaires : les risques de toxicité sont plus importantes pour les poissons et les coléoptères coprophages notamment.

Dans la partie A.4.2. (Paysages et infrastructures, Activité économique), le gestionnaire indique spécifiquement que « *le fait de disposer d'un seul exploitant sur la RNR actuellement limite la possibilité de diversifier les pratiques et intuitivement de favoriser la mosaïque de milieux* ».

Sur ces modalités de gestion, lors de la visite sur le site par les deux rapporteurs, le gestionnaire nous confirme que l'unique exploitant agricole du site ne respecte pas intégralement le bail à clauses environnementales (notamment en ce qui concerne la fauche du site). Ce bail était déjà en place avant la création de la RNR. L'agriculteur a tout de même fait évoluer certains aspects depuis la labellisation, notamment avec un changement de race bovine, plus adaptée à la situation. Le bail arrivant à échéance en 2026, le gestionnaire souhaite redéfinir ces clauses à l'aide de la chambre d'agriculture. L'objectif étant que celles-ci soient strictement respectées à l'avenir. Ces aspects sont bien déclinés dans les actions prévues dans le plan de gestion à venir.

Le CSRPN note donc que le gestionnaire est bien conscient que la gestion actuelle des prairies n'est pas optimale. Suite aux échanges avec le conservateur de la RNR, il apparaît également qu'il est difficile de faire modifier les pratiques de gestion par l'unique exploitant du site, malgré un cadre légal en place (bail à clauses environnementales). Cette problématique n'est pas propre à la RNR, d'autres sites en Marais poitevin y sont confrontés.

## **Volet 2 : stratégie de gestion et registre de opérations**

La stratégie de gestion est explicite, tout comme les métriques d'évaluation. Cependant, dans le détail, si l'arborescence avait été mieux déclinée, les facteurs d'influence et de pression seraient mieux mis en évidence et les enjeux et leviers seraient plus faciles à identifier.

Logiquement, l'enjeu est centré sur la prairie et les biocénoses associées. Dans le plan de gestion on note : « *l'habitat de prairie subsaumâtre thermo-atlantique apparaît en bon état de conservation à l'échelle de la RNR et semble bénéficier d'une gestion agropastorale et hydraulique adaptée, qui peut cependant être améliorée* ».

Au niveau de l'enjeu 2, il faut nuancer l'effet « *considérable* » des travaux de curage. Cette opération n'est très probablement pas la seule cause de la régression des végétations aquatiques de ce secteur. Sur la RNN de Saint-Denis-du-Payré, cette disparition est constatée sans qu'elle soit liée à des travaux de curage. Les causes sont multiples et les EEE jouent également un rôle dans cette destruction (Ecrevisse de Louisiane, Ragondin...).

Toujours concernant l'enjeu 2 (OLT 2, p. 130) intitulé « *Restaurer les habitats aquatiques et améliorer leurs fonctionnalités écologiques* », le développement des communautés des vases exondées est sans rapport avec cet enjeu. Il ne s'agit pas d'un habitat aquatique. Il est favorisé par des assecs précoces et de fortes chaleurs, son développement pourrait être lié à des facteurs liés aux changements climatiques.

Concernant les actions, il manque parfois des justifications; les résultats attendus sont clairement explicités mais les objectifs ne sont parfois pas tout à fait clairs. De nombreuses modifications mineures sur le contenu des actions sont proposées au gestionnaire en annexe de ce document. Nous ne soulèverons que quelques points importants ici.

Le travail restant à réaliser sur la RNR pour identifier et cartographier les habitats et les végétations est encore conséquent. Le temps consacré à cette thématique dans la fiche action (CS1) paraît sous-évalué (5 jours en 2026). A l'opposé, le temps consacré au suivi des espèces patrimoniales paraît élevé (5 jours/an de 2025 à 2036, fiche CS3), d'autant plus qu'un travail a été fait sur les espèces patrimoniales en 2023. L'une des solutions pourrait être éventuellement de basculer 5 à 10 jours (2025 et 2026) de la fiche CS3 à la fiche CS1 (2026). A titre d'information, la cartographie des végétations de la RNN de Saint-Denis-du-Payré (200 hectares) en 2025 a nécessité 45 jours de travail (25 jours de terrain + 20 jours d'analyse et de rédaction). Concernant la fiche action CS1 (p. 177), nous recommandons par ailleurs d'utiliser les référentiels cartographiques utilisés habituellement (rattachement EUNIS, HIC, déclinaison phytosociologique au niveau de l'alliance au minimum, selon la classification en vigueur consultable ici <https://www.cbnbrest.fr/observatoire-milieux/boite-a-outils/rnvo>).

Le CSRPN s'interroge sur la pertinence de vouloir augmenter les populations de cyprinidés. Le gestionnaire répond qu'il s'agit d'une demande de la fédération de pêche qui estime que la RN est en dessous les standards de biomasse pour les poissons blancs. Les enjeux sur la connexion ou la déconnexion au réseau local des fossés sont abordés (Jussie, Anguille, etc...).

La mobilisation des leviers de gestion dans la RNR, notamment concernant les niveaux d'eau, le pâturage et la fauche sera nécessaire pour conserver le patrimoine naturel de ce site. Cependant, aucun lien n'a été réalisé entre les relevés de végétation et ces leviers de gestion dans le diagnostic. A l'avenir, il serait intéressant d'utiliser les suivis flore et habitats afin d'analyser cette problématique, notamment lors de la mise à jour de la cartographie des habitats prévue pour 2026. Ces éléments permettront peut-être d'avoir de nouveaux éléments pour apprécier la gestion du site.

En dehors de la volonté du gestionnaire de mieux encadrer la gestion du site déjà mentionnée plus haut, soulignons également le souhait de celui-ci de vouloir développer les adoucissements de berges afin de diversifier les profils de celles-ci à l'échelle de la RNR (action IP4). Ces opérations ont commencé et vont continuer et seront associées à la mise en défens de certains canaux, ce qui permettra de développer les végétations héliophytiques sur la RNR. Ces opérations sont rares dans le Marais poitevin.

Une meilleure synergie entre les réserves naturelles mitoyennes (RNR de la ferme de Choisy et RNN de Saint-Denis-du-Payré) serait probablement appréciée dans le futur, afin qu'elles puissent se nourrir l'une et l'autre. Le CSRPN note que le gestionnaire est déjà dans cette discussion avec les autres réserves naturelles locales et qu'il est impliqué dans le réseau local des gestionnaires.

#### **Avis final du CSRPN :**

Le CSRPN émet des doutes quant au rôle des pratiques agricoles actuellement en place et à leur contrôle sur ce site de conservation du patrimoine naturel. L'analyse coût environnemental/bénéfice environnemental semble encore fragile, avec des pratiques agricoles qui n'arrivent pas à s'adapter aux enjeux de conservation du patrimoine naturel. Certaines de ces pratiques (fauche/pâturage) doivent être améliorées ou modifiées sur l'ensemble de leur chaîne opératoire afin d'atteindre les objectifs du plan de gestion. Les indicateurs mis en place confirment cet état, et le gestionnaire devra répondre à cet objectif prioritaire dans la première phase du plan. Cet élément ne constitue pas une réserve à la mise en œuvre du plan de gestion, mais constitue un élément essentiel et nécessaire pour l'atteinte des objectifs sur ce type de site.

Il demande au porteur d'améliorer la prise en compte des responsabilités du site dans la déclinaison des enjeux et des objectifs opérationnels. Il demande aussi une amélioration dans l'analyse des facteurs d'influence et de pression et de peaufiner le lien global avec les actions qui en découlent.

Le 22/04/2025

Le président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Guy ROBIN



## Annexes : remarques diverses

### 1.1.4. Cortège des invertébrés :

Odonates : la donnée de *Coenagrion pulchellum* semble étonnante. Dans l'annexe 8 de l'évaluation, *C. pulchellum* aurait présenté des indices d'autochtonie. Pas d'info sur l'état des pops des espèces remarquables (à peine évoqué dans le PG n°3). Protocole du PNR MP pas très adapté pour un gestionnaire et les questions qu'il peut se poser. Quel objectif ? Pourquoi pas LigéO ? (note. le protocole est abandonné dans le prochain PG, RhoMeO est proposé, et LigéO est à préférer)

1.2.1. OO 1.1 – Mettre en œuvre une gestion agropastorale favorable à la conservation de la prairie naturelle humide  
Il manque le chargement instantané (note. cf. p.102 du PG : « d'une manière générale, le chargement instantané est trop élevé sur la RNR, jusqu'à 2,5 UGB/ha et la rotation inter parcellaire trop longue ».)

### 1.2.3. OO 1.3 – Assurer la quiétude de la RNR.

« En 2022, la visualisation sur les réseaux sociaux d'une vidéo prise 46 au-dessus de la RNR et provoquant l'envol des oiseaux a confirmé un dérangement non observé. Il apparaît difficile de gérer ces perturbations en l'absence de présence quotidienne sur le site. » => Aucune action n'a été menée ?

(note. cf. p.105 du plan de gestion : « Plusieurs auteurs ont été retrouvés et contactés sans déclencher de procédures juridiques. »)

## 2. OLT 2 – Valoriser la RNR et sa gestion à l'échelle du Marais Poitevin

Nombre d'articles publiés : rajouter « de journaux » ou « de communication ». Il n'y a pas de métriques sur les articles ou travaux scientifiques ? La thèse d'A. Moreau n'est pas explicitée par exemple. (note. création d'une action spécifique dans le nouveau PG).

### Problèmes de mise en forme :

- \* problème d'italique (quelques noms d'espèces, les « *et al.* »)
- \* p.14 : italique à *Helosciadium inundatum* et le replacer dans le tableau par ordre alphabétique ; un D manquant à DD ; préférer les définitions des catégories de liste rouge en français (ou à compléter avec)
- \* p.18-19, p. 27-28, p.38-39 : problème de saut de page
- \* Forme de la biblio éventuellement à revoir (notamment la pagination des documents, inexistante ici)

### A.2.1.2. Prédiction liée au changement climatique, A.2.2. Contexte topographique et A.2.3 Contexte hydrographique

Il n'y a pas d'éléments sur les scénarios d'élévation du niveau de l'océan et l'impact sur le Marais poitevin dans cette partie. Ces éléments sont peut-être prévus dans l'action CS26 ?

### A.3.1. Géologie et processus de formation

Si possible, ajouter la localisation approximative de la RNR dans la Figure 35 (Carte de la situation géologique du Marais poitevin).

### A.3.4. Description des espèces

Remarque de forme : mettre de la couleur sur les enjeux de conservation UICN pour simplifier la lecture

#### A.3.4. Description des espèces, A.3.4.1. Etat des connaissances

Que signifie l'échelle dans le tableau 9 (Etat des connaissances des différents taxons de la RNR) ?

Le niveau de connaissance sur les invertébrés aquatiques est-il réellement excellent ? 18 espèces ont été rencontrées dans l'étude de 2020 (coléoptères et hémiptères), mais ne sont pas prises en compte ici. 17 taxons dans la colonne d'eau et 10 taxons dans les sédiments sont cités (non identifiés au niveau spécifique) dans les travaux d'A. Moreau. Il y a des éléments sur la biomasse ; le cortège spécifique semble à l'inverse peu connu.

Préciser « Lépidoptères rhopalocères » ou « papillons de jour » à la place de « lépidoptères » seul. Il y a un mauvais niveau de connaissance sur les papillons de nuit et donc sur les lépidoptères en général.

S'il n'y a pas de déclinaison des autres insectes et invertébrés, préciser « autres insectes » et « autres invertébrés » (ou seulement ce dernier) avec un niveau de connaissance insuffisant/mauvais.

#### A.3.4.2. Description des espèces floristiques

Il est fait mention de *Chara connivens* dans le texte mais cette espèce n'est pas présente en annexe.

#### A.3.4.3. Description des espèces faunistiques, les mammifères

Donner quelques éléments succincts de contexte pour les espèces à enjeux de conservation, à défaut d'avoir des éléments sur l'état des populations (nombre de contacts pour les chiroptères, nombre d'individus ou d'indices pour les autres espèces).

#### A.3.4.3. Description des espèces faunistiques, les amphibiens

Que signifie le « X(r) » dans le tableau des espèces ?

Donner quelques éléments succincts de contexte pour les espèces à enjeux de conservation, à défaut d'avoir des éléments sur l'état des populations (nombre d'individus, hors Pélobate en 2024)

#### A.3.4.3. Description des espèces faunistiques, les reptiles

Donner quelques éléments succincts de contexte pour les espèces à enjeux de conservation, à défaut d'avoir des éléments sur l'état des populations.

#### A.3.4.3. Description des espèces faunistiques, les poissons

« *L'Anguille d'Europe* *Anguilla anguilla*, espèce classée « Quasi-menacée » en Pays de la Loire (Gerard et Mouren 2013) » => à mettre à jour dans le texte, l'espèce est CR au niveau mondial, européen, national et régional (le statut de LRR est le bon dans le tableau qui suit, mais il y a une sous-estimation de l'enjeu à ne pas mettre les autres échelles de liste rouge)

« *L'Anguille d'Europe est présente chaque année avec des effectifs fluctuant fortement spatialement et annuellement. Il s'agit essentiellement de jeunes individus (moins de 30 cm). Les densités relevées restent bien en-deçà des attentes du site au vu de la proximité avec la façade côtière.* » => il serait intéressant de donner quelques chiffres pour objectiver le propos.

Il n'y a pas d'indication sur les effectifs ou la fréquence des espèces exogènes, ni sur leur éventuel impact.

#### A.3.4.3. Description des espèces faunistiques, l'entomofaune

Odonates : mise en avant d'espèces *a priori* non autochtones (cf. « *Quatre espèces d'odonates sont déterminantes à l'échelle de la Région Pays de la Loire (Tableau 18). Seul l'Agrion blanchâtre est observé régulièrement. Pour les autres espèces, il s'agit de données uniques.* »). Elles sont en tout cas considérées comme telles (non autochtones) dans l'annexe XVII.

Comme mentionné précédemment, la mention de *Coenagrion pulchellum* (Agrion joli) serait à confirmer au vu de son enjeu de conservation régional et national. Cette espèce n'est en théorie pas présent dans le marais desséché.

*Platycnemis latipes* (l'Agrion blanchâtre) n'apparaît pas dans l'annexe 8 (Résultats du suivi des odonates (CS8)) de l'évaluation du plan de gestion 2019-2024 alors qu'il semble avoir été observé sur cette période dans le nouveau plan de gestion (tab. 18). Il est également absent de l'annexe XVII (p. 356). Mention à confirmer, l'espèce se cantonne à l'extrême sud-est de la Vendée (plus quelques mentions d'erratismo).

Oubli des enjeux européens : *Gomphus pulchellus* et *Platycnemis acutipennis* sont désormais « NT » dans la liste rouge européenne.

Lépidoptères : attention de bien préciser papillons « de jours » versus papillons « de nuit ». Les connaissances sur les papillons de nuit sont très faibles dans le périmètre de la RNR. De plus, le STERF est utilisé uniquement pour les papillons de jour (rhopalocères et zygènes généralement).

La présence du Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*) est étonnante dans la RNR, cette espèce étant plutôt forestière et en retrait du littoral ; il doit probablement s'agir ici du Cardinal (*Argynnis pandora*). Cette dernière est « NT » dans la liste rouge régionale mais ne doit pas se reproduire sur le site.

« *La diversité spécifique observée au cours de ce suivi apparaît relativement faible avec 14 espèces sur le cumul des deux transects et 10 espèces par transect. Cependant, il s'agit de résultats cohérents avec le type d'habitat présent et similaire à ceux obtenus sur les sites en gestion à proximité ou encore sur les suivis réalisés en marais intermédiaire dans le cadre de l'OPN* ». L'intérêt du suivi ne paraît pas très clair avec cette justification.

Au delà des connaissances faibles sur les lépidoptères nocturnes comparativement à la RNN de Saint-Denis-du-Payré, deux espèces à enjeu (protection et/ou conservation) seraient à chercher spécifiquement : le Sphinx de l'Épilobe (*Proserpinus proserpina*) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), tous deux ayant déjà été observé dans la RNN.

Orthoptères : il est dommage de ne pas appuyer sur la présence de *Paracinema tricolor bisignata*, dont quelques individus ont été découverts en 2022, dans les roselières en bordure de canaux. Le constat est similaire à celui évoqué pour l'araignée *Clubiona juvenis* (cf. p. 93). De plus, cette espèce est également « NT » au niveau européen.

Les invertébrés aquatiques : préciser le niveau d'identification des 27 taxons cités (colonne d'eau et sédiments). A noter que parmi les coléoptères et hémiptères (partie précédente), 14 espèces de coléoptères aquatiques et 4 espèces de punaises aquatiques ont été inventoriées en 2020, en particulier le dytique *Hygrotus parallellogrammus*, déterminant pour la désignation de ZNIEFF et cité explicitement dans le texte. Ces deux parties sont à clarifier pour éviter les incompréhensions.

#### A.4.4.4. Potentialités/contraintes du site et fréquentation du public

Musée de l'âne : « *Le projet (...) inclut la création d'une aire de stationnement.* » => Il serait utile de préciser la chose.

« *mise en place de sentiers d'interprétation* » => à préciser.

#### A.4.6. Leviers et pressions liés à l'homme, gestion agricole

Cf. p. 102 : « *chargement annuel moyen relativement extensif et compris entre 0,4 et 0,6 UGB* » et « *le chargement instantané est trop élevé sur la RNR, jusqu'à 2,5 UGB/ha et la rotation inter parcellaire trop longue* » => le pâturage peut être considéré comme extensif uniquement si on ne regarde que le chargement annuel moyen. De plus, cf. p. 258, dans les métriques d'évaluation, il est bien indiqué : UGB/ha en instantané entre 2,1 - 2,5 = mauvais.

#### A.7.1. Les enjeux de conservation et leurs états actuels

« *Au sein de ces prairies, les cortèges entomologiques sont diversifiés mais, a priori, peu abondants et relativement stables. A l'échelle de certains micro-habitats, plusieurs taxons (orthoptères, coléoptères) pourtant relativement communs en Marais poitevin n'ont pas été observés pour le moment sur la RNR.* » => des précisions seraient à apporter. Concernant les orthoptères, la richesse spécifique est honorable pour le marais desséché (à ne pas comparer au reste du Marais poitevin).

### Section B. Gestion de la Réserve Naturelle

#### B.2. Gestion opérationnelle, B.2.1. Les facteurs d'influence

« *Le tableau ci-dessous recense les différents facteurs pouvant influencer positivement ou négativement l'atteinte des objectifs à long terme. Certains sont d'origine naturelle (ex. climatologie, EEE) (...)* ». Plutôt parler d'origine anthropique directe ou indirecte.

Facteurs anthropiques, Activité agricole, Qualité de l'eau. Elle est considérée comme bonne ici. Pourtant, p. 44, les résultats concernant les micropolluants sur le canal du Ribandon au sud de la RNR ne semblent pourtant pas excellents (à défaut d'avoir les résultats sur la RNR à ce jour).

#### B.4.3.1. Création de supports de communication et de pédagogie (CC)

CC2 Dynamiser la communication sur les activités de la RNR : lien à prévoir avec l'action « PR1 Développer les partenariats scientifiques et universitaires dans un but de formation et d'amélioration des connaissances ».

CC3 Conceptualiser le partenariat avec l'Âne en musée et valoriser la RNR : pas de mention de création d'une aire de stationnement dans cette fiche action ou d'autres fiches actions (alors qu'indiqué p. 110 du PG). Va-t-il y avoir un impact à cette création, aux abords immédiats de la RNR ?

#### B.4.3.3. Connaissance et suivi du patrimoine naturel (CS)

CS2 Suivi des végétations aquatiques et de bordure du réseau hydraulique et du plan d'eau: les EEE sont aussi probablement à mettre en cause pour la régression des herbiers aquatiques, en particulier l'Écrevisse de Louisiane voire le Ragondin. Lien avec les actions relatives aux EEE (notamment CS12).

Lien à faire entre CS2 et CS3 (ou alors uniquement visée « prairiale » comme CS1 ?). Les formations d'hydrophytes ne sont pas si bien connues que cela sur la RNR ; la découverte d'enjeux de conservation est possible, malgré la pression de EEE.

CS9 Suivi du peuplement d'amphibiens de la RNR : lien probablement à faire avec CS12 (Suivi du peuplement d'Écrevisse de Louisiane de la RNR.)

CS12 Suivi du peuplement d'Écrevisse de Louisiane de la RNR : dans la méthodologie, rajouter la destruction des individus après les manipulations.

CS14 Suivi du peuplement d'odonates de la RNR : préférer LigéO (Loire-Bretagne) à RhoMeO (Rhône-Méditerranée-Corse). Pourquoi il n'y a aucun transect dans la partie nord de la RNR ? Les « points odonates » sont-ils fixes (problématique des changements du niveau d'eau de l'étang central) ?

CS15 Suivi du peuplement d'espèces de papillons cibles de la RNR : si des arbitrages budgétaires doivent être réalisés, il est possible de passer cette action à une fréquence bisannuelle au vue des enjeux.

CS16 Suivi du peuplement d'orthoptères de la RNR : plusieurs transects ne semblent pas favorables, ne pas viser des « lisières » mais des stations homogènes. Quel(s) objectif(s) sont visés par l'action ? Les ILA servent essentiellement à caractériser l'abondance des orthoptères en milieu ouvert. « *Deux passages (mai et septembre)* » : le mai de mai est trop précoce pour des ILA en marais et septembre est un peu tard (surtout en fin de mois et si la première période est en mai !). Viser plutôt juillet et mi-août à mi-septembre.

CS22 Construire et diffuser une enquête d'ancrage territorial, analyser les retours : lien à faire avec « CC2 Dynamiser la communication sur les activités de la RNR »

CS24 Compléter et actualiser le vadémécum des suivis biologiques de la RNR : « *La RNR utilise des protocoles standardisés, répliqués sur les RN du sud Vendée* ». Est-ce le cas ? Si oui, la Belle-Henriette et la Baie de l'Aiguillon sont assez différentes de Choisy, contrairement à Saint-Denis-du-Payré qui présente quelques similitudes.

CS25 Gérer et valoriser les données de la RNR : veiller à ce que les données soient structurées au format SINP, en particulier pour éviter les doublons (UUID).

#### B.4.3.4. Intervention sur le patrimoine naturel (IP)

IP1 Entretien des linéaires de haies et maîtriser les formations spontanées : préciser la période d'intervention dans l'année et ne pas hésiter à en laisser un peu, ces formations sont marginales à l'échelle de la RNR actuellement.

IP2 Maîtriser mécaniquement la population de *Baccharis halimifolia* et de Sainfoin d'Espagne : seulement tous les 5 ans pour le Baccharis ? Il n'y a pas de veille (manuelle) entre ces dates ? Préciser période d'intervention dans l'année.

#### B.4.3.5. Suivi administratif et gestion du personnel (MS)

MS6 Contribuer à dynamiser le réseau d'espaces en gestion conservatoire du Marais poitevin et de la Région Pays de la Loire : citer/intégrer le Département de Vendée (politique ENS) et le CEN Pays de la Loire aux acteurs gestionnaires

#### B.4.3.7. Participation à la recherche (PR)

PR1 Développer les partenariats scientifiques et universitaires dans un but de formation et d'amélioration des connaissances : lien avec « CC2 Dynamiser la communication sur les activités de la RNR » si des publications sont réalisées.

#### B.5. Le tableau de bord par enjeu

Évolution de la richesse spécifique des orthoptères par groupements. L'analyse des indicateurs va être compliquée avec le changement de protocole prévu (ILA). 20-25 espèces pour le Marais poitevin desséché est un score plus que correct (considéré comme « moyen » ici, d'autant qu'il s'agit d'un cumul sur les 3 études). Dépasser les 30 espèces semble relativement inatteignable, surtout sur une année N (et non le cumul).

#### **Remarques sur la partie Flore/habitats**

-La cartographie des « habitats » selon Bouzillé 1992 telle que proposée en 2014 (DEAT E., 2014 Réserve Naturelle Régionale de Choisy - Cartographie des habitats. 56pp) s'appuie sur une déclinaison de 10 niveaux topographiques des prairies subhalophiles. Si cette approche correspond à une certaine réalité de terrain, elle ne correspond pas aux standards cartographiques utilisés dans le Marais poitevin, ni ailleurs sur les prairies arrière-littorales centre-atlantiques (Marais de Rochefort, Marais de Brouage par exemple). Cette méthode, aussi utilisée sur la RNR Marais de la Vacherie en 2013, ne permet que très partiellement les rattachements aux Cahiers d'Habitats N2000, aux référentiels EUNIS ou Corine Biotope, ou au groupements phytosociologiques (alliances ou associations).

-De manière globale, les rattachements des différentes végétations au 1410-3 Prairies subhalophiles sur la RNR doivent être affinés, voire revus. Par exemple, les fonds de baisses occupés par des formations à *Eleocharis palustris* denses ne peuvent pas être rattachées à un HIC. Cette végétation ne fait pas partie des groupements retenus pour identifier le 1410-3.

-De nombreuses erreurs et approximations sont faites pour les végétations aquatiques. Les fossés dépourvus d'herbiers aquatiques ne peuvent pas être rattachés au 3150-4 (Déat 2014). Les herbiers de characées doivent être rattachés au 3140-1. Les formations à Renoncule de Baudot au sein des baisses ne doivent pas être considérées comme un HIC (Déat 2014), etc...

-Le niveau « mésophile oligotrophile à Iris bâtard » correspond très probablement, au moins en partie, au *Carici divisae-Trisetetum flavescens* identifié à proximité immédiate sur la RNN de Saint-Denis-du-Payré (Thomassin 2014, Lefort 2025). La description floristique qui en est faite en 2014 est en effet très proche de ce groupement. Dans ce cas, il s'agirait d'un nouvel HIC « 6510-1 Prairies thermo-atlantiques mésohygrophiles ».

-Les gazons à *Hordeum spp.* existent sur la RN. Il est hautement probable qu'ils soient à rattacher au *Parapholido strigosae-Hordeetum marini* (HIC 1310-4). Ces formations sont bien identifiées sur la RNN de Saint-Denis-du-Payré (Thomassin 2014, Lefort 2025). Elles ne figurent pas dans la cartographie des habitats.

-p. 119, le site n'a pas une forte responsabilité pour la conservation du Callitriche tronqué. Il s'agit d'une espèce assez répandue dans le Marais poitevin, et plus largement sur la façade centre-atlantique française. En revanche la RNR possède une réelle responsabilité pour la conservation de la Cardamine à petites fleurs, le Céraiste douteux, ou l'Iris maritime, ceci à l'échelle régionale et nationale.

-Pour l'inventaire des espèces, *Trifolium angulatum* (« NT » au niveau national) est très probablement présent sur la RNR. Il est en effet noté depuis 13 ans sur la RNN de Saint-Denis-du-Payré.

-Pour l'inventaire des espèces, vérifier s'il s'agit bien de *Baldellia repens* subsp. *cavanillesii* et pas de *Baldellia ranunculoides*. Cette dernière est inscrite sur la liste rouge européenne (« NT »).

-Le dispositif de 40 placettes pour évaluer la qualité des prairies est intéressant. Toutefois, l'annexe 1 de l'évaluation du plan de gestion sur l'analyse des données n'est pas suffisante pour le lecteur (des analyses supplémentaires ont-elles été réalisées?). Des graphiques et indicateurs pourraient être développés. Quelques exemples tirés du suivi des placettes sur la RNN de SDP (Lefort, 2022) : richesse spécifique moyenne, fréquence des espèces par groupe écologique, fréquence des espèces du 1410-3, etc...

-Pour la partie sur l'évaluation des tendances sur les espèces floristiques, il est recommandé d'utiliser un indicateur de présence/absence à la maille. Les indicateurs sur le nombre de pieds, les surfaces des stations, le nombre de stations sont sujets à des biais importants (bien qu'ils puissent figurer dans les synthèses). Cet indicateur de présence/absence est construit de la manière suivante : pointage et détournement le plus exhaustif possible des espèces ciblées sur le site à l'aide d'un GPS, versement des données de terrain dans un SIG, superposition d'une grille (par exemple de 50mx50m de côté), identification des mailles positives par requête SIG. Le nombre de mailles positives pour chaque espèce est un indicateur intéressant et assez robuste statistiquement. Toutefois, on retiendra que les variations interannuelles

sont parfois très importantes. Bibliographie sur cette thématique disponible auprès de la RNN de SDP ou de la RNR du Marais de la Vacherie.

Autres notes du CSRPN sur le plan de gestion:

p. 4 : dans le sommaire « Geo » au lieu de géologie

p. 52 et autres pages : Trèfle de Micheli, pas Trèfle de Michélie

p. 57 : figure 40, sur la photo il ne s'agit pas du Potamot pectiné

p. 60 : le texte laisse penser que les espèces du Genre Zannichellia sont protégées, ce qui n'est pas le cas

p. 66 : L'Iris maritime *iris Reichenbachiana* => *Iris reichenbachiana*

p.70 : « subsp. » pas en italique, Myosotis sicula en italique

p.72 : PDG 20123/2018 => 2013/2018

p. 91 : *Cucullia absinthii* => *Cucullia absinthii*

p. 92 : Linyphiidae => Linyphiidae

p.92 à 94 : Tetrigidae, Linyphiidae, Carabidae, Dytiscidae, ect. pas en italique (les familles ne se mettent jamais en italique, cf. CINZ)

Actions de gestion : revoir la numérotation des actions dans le paragraphe des « Opération(s) associée(s) », plusieurs erreurs (exemple de CS5, p. 185 : toutes les actions sont décalées de 1 numéro)

Annexes : des macros existent pour simplifier le travail de mise en italique des noms latins par exemple : <https://forum.excel-pratique.com/excel/selection-2-premiers-mots-cellule-pour-mettre-en-italique-156776>)